



Plan stratégique du Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance

Ce plan stratégique servira d'orientation à l'élaboration de plans de travail, qui établiront des indicateurs de performances spécifiques afin d'évaluer les résultats du Réseau et des activités comprises dans ce plan.

Le secrétariat assurera la mise en œuvre du plan stratégique et l'utilisera également pour lever des fonds à court et à long termes visant à mener les travaux du Réseau.

Ce plan stratégique sera mis à jour lors de l'élection du nouveau président ou à un autre moment jugé approprié.

Mission : promouvoir et faciliter la coopération et la coordination des membres du Réseau via l'échange d'informations, le développement des capacités et un travail commun afin d'optimiser l'efficacité des activités de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS).

Vision : être reconnu comme le principal point de contact, facilitateur et conseiller sur toutes les questions de SCS afin de prévenir, de dissuader et d'éliminer les activités de pêche et liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) à l'échelle locale, régionale et internationale.

Objectifs : afin de mener à bien sa mission, le Réseau se concentrera sur les trois objectifs stratégiques suivants :

1. Faciliter l'intensification des échanges d'informations et les activités conjuguées de SCS parmi les membres ;
2. Coordonner et encourager la coopération internationale sur le SCS et sensibiliser aux questions de SCS.
3. Aider à renforcer les capacités des membres afin de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes efficaces de SCS.

Pour réaliser ces objectifs stratégiques, le Réseau a identifié un certain nombre de domaines d'activités qui permettront d'assurer un succès à long terme. Ces éléments prioritaires serviront de bases et de mesures aux plans de travail.

Sélection et évaluation des projets

Le Réseau élaborera des plans de travail consistant en des projets liés aux domaines d'activités de chacun des objectifs stratégiques. Les projets spécifiques seront sélectionnés et évalués en vertu des critères suivants, le cas échéant :

- La pertinence à la mission et aux objectifs généraux du Réseau international de SCS.
- La valeur ajoutée par le Réseau international de SCS.
- Le rapport coût-efficacité.
- Les partenaires potentiels.
- La faisabilité de mener à bien les travaux dans des délais raisonnables.
- Le potentiel d'attirer des financements et d'autres types de soutien.
- La faisabilité de reproduire les résultats du projet.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : faciliter l'intensification des échanges d'informations et les activités conjuguées de SCS parmi les membres.

Les projets des domaines d'activités suivants accompagneront cet objectif :

- Élaborer une stratégie de communications visant à accroître la connaissance, la publication et la diffusion des projets et des réalisations du Réseau dans les journaux, les médias populaires et sociaux et au sein des membres.
- Encourager les membres à partager avec le Réseau les informations sur les programmes de formation, les modifications aux systèmes nationaux de SCS (les lois, les règlements, les politiques et/ou les programmes) ou le développement des pratiques de gestion exemplaires, etc.
- Inviter les membres à utiliser et à développer le Réseau pour solliciter des informations sur le SCS à d'autres pays.
- Créer un bulletin régulier qui mettra en relief les projets menés par des membres et d'autres sujets pertinents, en particulier ceux qui illustrent une collaboration porteuse de succès.
- Développer et maintenir un site Web du Réseau, y compris les liens vers les sites Web des membres, le cas échéant.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : coordonner et encourager la coopération internationale sur le SCS et sensibiliser aux questions de SCS.

Les projets des domaines d'activités suivants accompagneront cet objectif :

- Étendre l'adhésion au Réseau, tout particulièrement dans les régions qui ne sont pas encore suffisamment représentées.
- Étendre les relations du Réseau avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales œuvrant sur des activités de SCS et les initiatives régionales existantes par le biais du développement de partenariats stratégiques ou en les invitant à tenir lieu d'observateurs au sein du Réseau, le cas échéant.

- c) Encourager la participation de représentants du Réseau aux réunions pertinentes afin d'accroître la visibilité, la base de connaissances et les relations du Réseau.
- d) Réunir régulièrement les responsables des agences d'application de la réglementation sur les activités de pêche afin de partager les informations et de discuter de préoccupations communes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : aider à renforcer les capacités humaines et techniques des membres en vue de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes efficaces de SCS.

Les projets des domaines d'activités suivants accompagneront cet objectif :

- a) Faciliter ou fournir une aide et/ou les contacts adéquats aux membres, en particulier pour réagir aux suspicions d'incidents INN ou pour renforcer leurs capacités relatives aux activités de SCS.
- b) Faciliter et organiser, le cas échéant, des activités de formation internationales, nationales et/ou régionales au SCS et assurer le support et l'évaluation de suivi s'y rapportant.
- c) Faciliter et organiser des sessions de « formation des formateurs », le cas échéant.
- d) Surveiller et communiquer l'assistance technique et les opportunités de formation au SCS.